COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2008 (convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max. M. FREYGEFOND Ludovic, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle. M. LABARDIN Michel. M. LABISTE Bernard. Mme LIRE Marie Francoise. M. OLIVIER Michel. M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, MIle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DAVID Yohan, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, KHADIR Samira, Mlle FI Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER M. GUICHOUX Jacques, Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45 M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30

M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30

M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques

M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude

M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30

M. BAUDRY Claude à M.DUBOS Gérard à partir de 11 h 30

Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle

Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30

M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30

M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30 Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan

M. DAVID J-Louis à M.GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15

M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence

Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30

M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30

M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean-Paul

M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis

M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel

M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30

M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane

M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00

M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max

Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30

M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier

M. SAINTE "MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30 Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45 M. TRIJOULET Thierry à Mme DELTIMPLE Laurence a partir de 11 h 30

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 27 juin 2008

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER Direction de l'Action Foncière

N° 2008/0394

PESSAC - ZAC "Centre Ville" immeuble sis 35 avenue Pasteur/rue Gambetta, cadastré BR 181 - Cession au profit de l'OPH Aquitanis - Autorisations - Décision

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux et Aquitanis ont signé le 11 mars 2003 la Convention Publique d'Aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Ville à PESSAC.

Dans le cadre de cette opération, il était nécessaire de procéder à l'élargissement de la rue Gambetta devant accueillir un nouveau trafic de bus. Des acquisitions ont été menées par la Communauté Urbaine de Bordeaux afin de permettre cet élargissement. Suite à la définition du nouvel alignement de la rue Gambetta, une partie des parcelles acquises pour cet élargissement demeure dans le patrimoine privé de l'Etablissement communautaire, il en est ainsi de la parcelle de terrain nu cadastrée BR 181 d'une contenance de 477 m² sise à l'angle de la rue Gambetta et de l'avenue Pasteur, qu'il est nécessaire de mettre à profit pour augmenter la densité de la ZAC.

A cet effet l'étude de faisabilité menée par l'OPAC Aquitanis aujourd'hui Office public de l'Habitat fait ressortir que ladite parcelle peut être intégrée au bilan de la ZAC à un coût d'acquisition équivalent au niveau des recettes attendues par sa vente ultérieure par voie de mise en concurrence afin de ne pas dégrader le bilan de la ZAC.

C'est ainsi qu'il vous est proposé de céder ladite emprise au profit de l'OPH Aquitanis moyennant le prix de 87 370 euros qui est inférieur à l'estimation de France Domaine pour les raisons sus énoncées, et qui ressort à 119 000 euros.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A - AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec l'OPH Aquitanis dont le siège social est situé 94 cours des Aubiers à BORDEAUX, en vue de céder à son profit la parcelle communautaire ci-dessus désignée moyennant le prix de 87 370 euros qui est légèrement inférieur à l'estimation de France Domaine compte tenu des raisons ci-dessus énoncées

- à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

B-DECIDER

Que le montant de la recette sera inscrit au Budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU